



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 JUILLET 2022 LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 26 Juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 20 JUILLET 2022

Présents : Laurence DOS SANTOS, Laurent FOURCADE, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Bernard DRÉAU, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Valérie MENERET, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, AlineTEYCHENEY.

Absents : Catherine BERTIN (Suppléée Laurence DOS SANTOS), Daniel BOUCHET (Suppléé Laurent FOURCADE), Béatrice CARRUESCO (Pouvoir Michel GARAT), Didier CHARLOT, Andreea DAN DOMPIERRE, Mylène DOREAU (Pouvoir Sylvie PORTA), Laurence DUCOS (Pouvoir Denis PERNIN), Jean-Bernard PAPIN, Corinne LAULAN (Pouvoir Bernard DREAU), Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick), Michel LATAPY, André MASSIEU, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), RAYNAL Audrey, Mariline RIDEAU

Secrétaire de séance : M. Dominique CLAVIER

N°	DELIBERATIONS	Vote																
1	<p>D2022-170 : SOUSCRIPTION D'UN PRET POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA DECHETTERIE DE VIRELADE – BUDGET ANNEXE 660 36 DECHETS MENAGERS PODENSAC</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE de recourir à l'emprunt pour le budget annexe 660 36 Déchets ménagers et de choisir l'offre de LA BANQUE POSTALE dont les principales caractéristiques sont les suivantes :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>SCORE GISSLER</td> <td style="text-align: right;">1A</td> </tr> <tr> <td>MONTANT DU CONTRAT DE PRET</td> <td style="text-align: right;">550 000 €</td> </tr> <tr> <td>DUREE DU CONTRAT DE PRET</td> <td style="text-align: right;">12 ANS</td> </tr> <tr> <td>OBJET DU CONTRA T DE PRET</td> <td style="text-align: right;">Acquisition du terrain de la déchetterie de Virelade</td> </tr> </table> <p>Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.</p> <p>Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 13/09/2022,</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>Taux d'intérêt annuel</td> <td style="text-align: right;">2,62%</td> </tr> <tr> <td>Base de calcul des intérêts</td> <td style="text-align: right;">Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours</td> </tr> <tr> <td>Echéances d'amortissement</td> <td style="text-align: right;">Périodicité trimestrielle</td> </tr> <tr> <td>Mode d'amortissement</td> <td style="text-align: right;">Constant</td> </tr> </table> <p>Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</p> <p>Commission d'engagement 0, 10% du montant du contrat de prêt</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec LA BANQUE POSTALE</p>	SCORE GISSLER	1A	MONTANT DU CONTRAT DE PRET	550 000 €	DUREE DU CONTRAT DE PRET	12 ANS	OBJET DU CONTRA T DE PRET	Acquisition du terrain de la déchetterie de Virelade	Taux d'intérêt annuel	2,62%	Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours	Echéances d'amortissement	Périodicité trimestrielle	Mode d'amortissement	Constant	UNANIMITÉ
SCORE GISSLER	1A																	
MONTANT DU CONTRAT DE PRET	550 000 €																	
DUREE DU CONTRAT DE PRET	12 ANS																	
OBJET DU CONTRA T DE PRET	Acquisition du terrain de la déchetterie de Virelade																	
Taux d'intérêt annuel	2,62%																	
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours																	
Echéances d'amortissement	Périodicité trimestrielle																	
Mode d'amortissement	Constant																	

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h45

**Fait à Podensac,
Le Président,**

Signé par : Jocelyn Doré
Date : 28/07/2022
Qualité : Parapheur Président CdC
Convergence Garonne

